

Commune :  
CHAMBORIGAUD (080)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 412 S  
Document vérifié et numéroté le 11/06/2019  
A CDIF NIMES  
Par Cindy SALVAT  
Inspectrice  
Signé

ALES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE SAINT PRIVAT DES VIEUX  
BP. 40021  
30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX  
Téléphone : 04.66.78.45.45  
Fax : 04.66.87.42.89  
cdf.nimes@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A  
Feuille(s) : 000 A 02  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/5000  
Echelle d'édition : 1/3000  
Date de l'édition : 11/06/2019  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par VIAL VINCENT (2)  
Réf. :  
Le 11/06/2019

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.  
\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Payer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une situation plan relevé par voie de réco à jour. Dans le formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien récoût du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'association, etc...)

*Modification selon les annotations d'un acte public*

